

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

14 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du juin quatre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyrienne FOUQUET-HENRI

Absents ayant donné pouvoir :

M. Yann GUILLON	donne procuration à	M. Lionel AUDION
M. Bernard PAUGAM	donne procuration à	Mme Marie-Paule GAILLOCHET
Mme Marylène JÉGO	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Thierry BOUTIN

Absent excusé

M. Morvan DUPONT,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Catherine LE TRIONNAIRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

26. Carte Jeunes Orvault - 2021-2022

Monsieur AUDION rapporte :

La « Carte Jeunes Orvaltais » a été créée au 1^{er} septembre 2019, en remplacement du Pass'Jeunes, afin de répondre aux besoins et attentes des jeunes âgés de 15 à 25 ans. Les objectifs guidant sa mise en œuvre sont les suivants :

- Faciliter les pratiques sportives, artistiques et culturelles des jeunes Orvaltais ;
- Permettre aux jeunes Orvaltais d'accéder plus facilement aux loisirs / sorties ;
- Accompagner les jeunes dans la prise en compte de leur santé et de leur bien-être ;
- Accompagner les jeunes dans leur prise d'autonomie et leur insertion professionnelle.

Si l'édition 2019-2020 (freinée au mois de mars par le début du confinement) a concerné 199 jeunes (soit 16% de plus que l'année passée avec le Pass'Jeunes), l'édition 2020-2021 présente un bilan en baisse (101 jeunes), lié aux incidences du contexte sanitaire actuel. Néanmoins, on note que la part des jeunes ayant un faible quotient familial diminue dans une moindre proportion, ce qui souligne les effets de l'attention privilégiée portée à ce public.

Pour l'année scolaire 2021-2022, plusieurs évolutions sont proposées, notamment en ce qui concerne la tranche d'âge ciblée par cet outil. En effet, l'accompagnement du Point Information Jeunesse s'oriente de plus en plus vers les collégiens et il paraît donc pertinent d'élargir le champ d'action de la Carte Jeunes Orvaltais à cette tranche d'âge.

Par ailleurs, il est envisagé de renommer la carte : « Carte Jeunes Orvault ».

I. BENEFICIAIRES

Pour la période allant du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, les bénéficiaires de la « Carte Jeunes Orvault » doivent répondre aux critères suivants :

- Résider à Orvault. Les lycéens accueillis en internat au Lycée Nicolas Appert sont considérés comme Orvaltais. De même, un jeune qui habite en dehors de la commune, et dont les parents sont domiciliés sur la commune, est considéré comme Orvaltais dès lors qu'il est encore rattaché au foyer fiscal de ses parents.
- Etre âgé de 11 à 25 ans à la date d'achat ; il est précisé que pour les jeunes de 11 ans, l'âge doit obligatoirement s'accompagner du statut de collégien.

II. MODALITES D'OBTENTION DE LA CARTE

Le tarif de la « Carte Jeunes Orvault » demeure inchangé (soit 5,00 €).

Celle-ci peut être acquise au PIJ, à l'accueil de la Direction Education Enfance Jeunesse (DEEJ) ou commandée en ligne, via l'Espace Famille.

La carte est accordée gratuitement :

- Aux Orvaltais âgés de 16 ans ou plus, qui viennent de procéder à leur démarche de recensement pour la Journée Défense Citoyenneté. Pour bénéficier de cet avantage, l'attestation de recensement doit être présentée au PIJ dans les 12 mois qui suivent la date d'émission du document. Dans l'éventualité où la carte aurait déjà été achetée, les jeunes concernés bénéficient du remboursement a posteriori de leur carte pour la saison en cours ;
- Aux membres du Conseil Communal des Jeunes, selon les termes de la délibération du Conseil Municipal le 14 décembre 2020.

Enfin, dans le cadre de l'édition 2021-2022, cette gratuité est étendue exceptionnellement à l'ensemble des jeunes qui ont acheté la carte cette année (édition 2020-2021), dans la mesure où le contexte sanitaire ne leur a pas, ou très peu, permis de bénéficier de ses avantages.

III. CONTENU DE L'OFFRE PROPOSEE AU TRAVERS DE LA CARTE JEUNES ORVAULT

Le contenu de l'offre se décline selon quatre grands axes thématiques :

- Les loisirs ;
- La formation 1ers secours ;
- Le bien-être ;
- L'autonomie.

Les évolutions apportées par rapport à l'édition 2020-2021 sont décrites ci-après. Les autres éléments, approuvés par délibération du Conseil le 16 juillet 2020, sont maintenus et reconduits.

A. Pratiques sportives, culturelles, artistiques et numériques :

Cette aide soutient l'accès aux pratiques sportives, culturelles, artistiques ou numériques, qu'il s'agisse d'une pratique régulière ou sous forme de stages d'apprentissage, et que celle-ci soit pratiquée au sein d'une association ou auprès d'un partenaire privé (notamment salle sport) :

- Aide de 25 € pour un coût d'activité supérieur à 100 €,
- Aide de 20 € pour un coût d'activité allant de 75 € à 100 €,
- Aide de 15 € pour un coût d'activité allant de 50 € à 74,99 €,
- Aide de 10 € pour un coût d'activité allant de 20 € à 49,99 €.

Pour les jeunes ayant un Quotient Familial (QF) inférieur ou égal à 1 000 €, le montant de l'aide est doublé.

En élargissant la tranche d'âge des bénéficiaires de la carte, il convient de souligner que cette aide pourra se cumuler avec l'aide à la pratique sportive et culturelle du CCAS, destinée aux Orvaltais âgés de moins de 16 ans et relevant des tranches de QF 1 et 2 ; ce qui permet de lever davantage les freins financiers existants.

L'aide est versée sur présentation d'un justificatif d'inscription mentionnant le montant réglé et le cas échéant, d'une attestation de QF. Elle peut être sollicitée tout au long de la durée de validité de la carte, dès lors que l'activité se déroule pendant cette période de référence.

B. Autonomie / Insertion professionnelle :

La « Carte Jeunes Orvault » apporte un soutien financier, sous forme de remboursement, aux :

- Jeunes engageant des frais de transport lors d'un déplacement, hors Nantes Métropole, dont la finalité est de :
 - Passer un concours ou un entretien de sélection auprès d'un établissement de formation ;
 - Participer à un salon étudiant, ou tout autre événement visant la découverte des métiers ;
 - Découvrir un établissement de formation dans le cadre de portes ouvertes ;
 - Rechercher un stage ou un emploi.
- Jeunes engageant des frais pour une location de vélo, de moyenne ou longue durée, auprès du service métropolitain « monbicloo ».

Pour l'année 2021-2022, les modifications proposées sont les suivantes :

- Le montant du remboursement des frais de transport est porté jusqu'à 30 € (au lieu de 15 €) et s'applique aux déplacements réalisés en transport en commun mais aussi en covoiturage, dès lors qu'un justificatif peut être présenté.
- Le soutien à la mobilité portant sur la location de vélo est remplacé par une aide à l'acquisition d'un vélo / vélo électrique / trottinette / trottinette électrique. Cette aide de 30 € sera versée sur présentation d'un justificatif de dépense au nom du jeune ou de son représentant légal, si ce dernier est encore rattaché au foyer fiscal de ses parents.

Les délais fixés pour bénéficier de ce remboursement restent identiques, à savoir 6 mois après la date de l'événement ou de l'achat.

DECISION

Sur proposition de la commission Enfance Jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Messieurs Ronan GILLES et Sébastien ARROUET s'étant absentés pour le vote :

- **VALIDE** la nouvelle dénomination de la carte ;
- **VALIDE** les principes de mise œuvre de cette carte pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, son contenu et ses modalités d'acquisition, tels que présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre les partenariats qui en découlent.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 21 JUIN 2021
Et par publication le : 17 JUIN 2021

Extrait certifié conforme
Orvault, le 15 juin 2021
Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

